

Communiqué des associations I.R.I.S, A.F.H, la FFDSB et l'UNDSB concernant l'ouverture du don de sang aux HSH* (* hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes)

L'Assemblée Nationale a voté le 4 avril 2015, un amendement à l'unanimité stipulant « Nul ne peut être exclu du don de sang en raison de son orientation sexuelle ».

Le 15 juillet 2015 a lieu une importante réunion au Ministère de la Santé pour adapter, à ce principe, le questionnaire remis aux donneurs de sang.

IRIS, l'AFH, la FFDSB et l'UNDSB rappellent que **le don de sang n'est pas un droit**, mais un acte responsable et philanthropique centré sur l'autre.

Elles soulignent, par contre, que **la sécurité des produits sanguins est un droit pour les receveurs**, alors que l'acte de don d'un donneur est basé sur sa générosité et sa solidarité envers les malades. C'est de par ce droit que le législateur doit mettre en œuvre l'ensemble des mesures permettant de garantir la sécurité des produits pour les receveurs. Les différents critères d'exclusions au don de sang retenus sont dans l'intérêt d'assurer la protection des patients.

Ainsi, l'unique question à se poser, avant tout changement, doit porter en priorité sur la sécurité des receveurs.

L'Etat, les donneurs, les français, sont-ils prêts à assumer le risque d'une contamination auprès des malades receveurs ?

De ce fait, toute considération, autre que sécuritaire, pouvant mener à une modification des différents critères de sécurité établis actuellement, doit être évaluée scientifiquement. Il est évident que tout sentiment discriminatoire n'est pas tolérable, mais un sentiment ne doit pas prévaloir sur la sécurité.

IRIS, l'AFH, la FFDSB et l'UNDSB sont donc ouvertes à toutes discussions afin d'éviter toutes discriminations, sans pour autant que les patients supportent un abaissement des règles sécuritaires sur les dons et les produits issus de ces dons.

Aussi, afin d'objectiver toutes modifications, il est indispensable de disposer de données scientifiques récentes, permettant d'étayer les futurs choix, pour garantir la protection des donneurs et des receveurs.

Les moyens sont donc toujours perfectibles, la sécurité, elle, reste immuable.

1-L'Association I.R.I.S représente en France les patients atteints de Déficits Immunitaires Primitifs : **les D.I.P.** Ces différentes pathologies concernent environ 5 000 personnes en France dont près de la moitié est traitée régulièrement à vie, par immunoglobulines (Ig) et pour lesquelles il n'existe pas d'autres produits de substitution. **Les médicaments dérivés du sang (MDS), dont font partie les Ig, sont fabriqués à partir du don de sang.**

2-L'Association française des hémophiles (AFH) représente en France, depuis près de 60 ans, les malades atteints d'une maladie hémorragique rare du sang. Parmi eux, les personnes atteints de déficits plaquettaires rares, de la maladie de Willebrand ou de troubles rares de la coagulation, ce qui représente près de 15.000 personnes dont la moitié reçoivent des MDS fabriqués à partir du don du sang ou des recombinants issus du génie génétique.

3-L'Association FFDSB (Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole) représente les 1 700 000 donneurs de sang bénévoles de métropole et des outremer auprès des pouvoirs publics. Partenaire de santé publique, avec ses 2 850 associations, elle œuvre chaque jour aux côtés de l'EFS (Etablissement Français du Sang) pour satisfaire à l'autosuffisance en produits sanguins.

4- L'Union Nationale Don du Sang La Poste – Orange, première association française militant pour le don de sang, d'organes et de moelle osseuse, regroupe 117 000 adhérents et 1 350 animateurs. Dont les objectifs sont :

- communiquer et sensibiliser au don de soi afin de contribuer à l'autosuffisance en produits sanguins les plus sûrs possibles
- Défendre et promouvoir l'Éthique du don basée sur le Bénévolat, le Volontariat et la Non-Rémunération.

Contact IRIS :
Virginie GROSJEAN
Déléguée générale d'IRIS
Tel : 03 83 64 09 80

Contact FFDSB :
Roger PRAILE
Président de la FFDSB
Tel : 06 07 11 46 38

Contact AFH :
Claire ARCE
Chargée de Communication
Tél : 01.45.67.57.27

Contact UNDSB :
Michel MONSELIER
Président de la UNDSB
Tél : 06 80 72 45 34